

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 320

Artikel: La parole aux travailleurs étrangers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sottises

Ici même, la semaine passée, je déplorais l'entêtement, le caractère buté — tranchons — le mot : la sottise de certaines attitudes, qui suscitent, qui nourrissent, qui dans une certaine mesure justifient la contestation, les réactions extrêmes (dans l'autre sens), et qui contribuent en dernière analyse à ruiner les valeurs qu'on prétendait défendre. De cela, deux exemples :

On se souvient des « comités de soldats » de l'an passé et du journal qu'ils éditaient. Parmi les « éditeurs responsables » (puisque les recrues intéressées n'ont souvent pas vingt ans et ne peuvent endosser la responsabilité — il y aurait beaucoup à dire sur un système qui trouve un garçon de dix-neuf ans mûr pour le service armé, mais non pas pour l'exercice des prérogatives de citoyen), un homme que je ne connais pas : Péllichet; et un homme que je connais et que nous connaissons : Cherpillod. Une instruction a été ouverte contre eux; un procès leur a été intenté, en vertu de l'article 276 du CP, ch. 1 et 2 — ce dernier paragraphe visant les « complots » et la « mutinerie ».

Je ne juge pas du bien-fondé de l'accusation 1. pensant qu'il faut éviter autant que faire se peut de prendre parti à propos d'une affaire « sub judice »; 2. n'ayant pas eu entre les mains les textes incriminés; et 3. n'étant pas juriste.

De petites habiletés

Toutefois ceci : le procès se déroulera du 18 au 20 août, c'est-à-dire pendant les « vacances judiciaires » traditionnelles et pendant les vacances d'un grand nombre d'intéressés, amis des accusés, étudiants, etc. On peut penser que c'est afin d'éviter de possibles réactions, de « faire la chose en douce », d'escamoter le procès — ou bien est-ce que je tombe dans un excès de suspicion ? Mais de telles petites habiletés — ou une telle inadvertance, à supposer que le choix de la date

soit dû au hasard — sont insanes : d'une part parce qu'elles échouent forcément (il y aura à ce moment-là à Lausanne une école de recrues sanitaires, dont on peut penser qu'elle risque de s'intéresser au procès); et d'autre part parce qu'on invite à la contestation, parce qu'on fait tout pour donner l'impression, peut-être fautive, qu'on veut régler le cas dans le secret.

Second exemple : de nouveau, j'ai été amené à appuyer la demande de l'un de mes élèves, qui désirait faire son service non armé, dans une école sanitaire. Nullement contestataires, le garçon; chrétien convaincu, m'invitant dans ses travaux à

« accepter l'amour de Jésus-Christ » (et je n'ai rien « contre » !), etc.

Averti par l'expérience, j'ai prié un autre de ses maîtres, haut officier de notre armée, de bien vouloir contresigner l'attestation que j'avais rédigée. Celui-ci, homme libéral dans le meilleur sens du terme, a accepté. Demande néanmoins refusée : il paraît qu'on estime essentiel pour une recrue sanitaire de porter l'arme... Il était un « idéaliste » qui réfléchirait... etc. !

Là encore, une seule explication : la *sottise* de ceux qui se raidissent dans une telle attitude.

J. C.

La parole aux travailleurs étrangers

Répondre aux manœuvres xénophobes, aujourd'hui centrées sur une tentative de division des travailleurs (quatrième initiative lancée par Valentin Oehen et ses troupes), c'est d'abord connaître les véritables aspirations de ces étrangers au nom desquels on parle très souvent sans les avoir écoutés au préalable.

L'occasion est propice de laisser la parole aux travailleurs émigrés après les récents congrès des Colonies libres italiennes (Neuchâtel) et de l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse (ATEES). Les programmes élaborés et proclamés à ces occasions sont évidemment significatifs d'abord du degré d'insertion des groupements en question dans le système politique helvétique. Ainsi les Colonies libres, marquées par leur rapprochement avec les syndicats suisses fontelles une large part à la participation de leurs adhérents à la vie publique cantonale et fédérale. Mais plus largement, les revendications convergent, et l'examen attentif de leur contenu doit permettre d'ébaucher un contenu pratique à la solidarité nécessaire entre Suisses et étrangers travaillant dans notre pays.

A titre d'exemple donc, quelques points de la

résolution votée par les délégués de l'ATEES à Genève :

1. Le cadre général des revendications : une situation particulièrement grave.

« En tant qu'émigrés nous nous trouvons discriminés par les mesures de l'OFIAMT, en tant qu'émigrés espagnols la situation de chômage généralisé en Espagne (plus d'un demi-million de chômeurs reconnus) et les mesures prises par le gouvernement espagnol quant à l'assurance chômage pour les émigrants qui retournent chez eux, rendent notre situation en cas de retour forcé insoutenable. »

Le congrès exige donc une assurance-chômage suffisante en cas de retour au pays, la défense du poste de travail et l'assurance-chômage en Suisse et l'arrêt de « toutes les mesures discriminatoires ».

2. Lutter à l'intérieur des syndicats suisses.

« Le congrès propose à tous les émigrants, et particulièrement aux membres de l'ATEES, une plus ample participation à l'intérieur du syndicat pour permettre le passage d'un syndicat exclusivement négociateur à un syndicat de lutte qui se renforcera quantitativement en défendant avec des contenus de classe les droits du monde du travail ».

3. Face à la xénophobie.

Le congrès constate que la xénophobie se manifeste à la fois dans des mesures légales de caractère social et dans la multiplication des initiatives

sur l'emprise étrangère. Il invite à continuer la lutte « contre toute discrimination, contre les initiatives xénophobes, pour l'égalité des droits sociaux. »

4. La priorité aux droits de la femme.

Le congrès stigmatise la discrimination dont la femme est victime, et particulièrement la femme émigrée (voir aussi en dernière page) et il fait une revendication prioritaire du droit de la femme au travail avec une garantie de l'emploi en cas de crise ; d'où les exigences suivantes :

« Le regroupement familial immédiat, l'amélioration des conditions de travail, le renforcement des équipements collectifs et une assurance maternité authentique garantissant la totalité du salaire pendant une période de quatorze semaines minimum. »

5. Les carences du système scolaire, tant en Suisse qu'en Espagne.

« Le Congrès considère que le gouvernement suisse qui a rigoureusement programmé l'importation d'une main-d'œuvre étrangère afin de satisfaire les besoins de la production, n'a pas adapté les structures de l'école aux besoins d'une nombreuse population infantine émigrée. D'autre part, la sélectivité du système scolaire suisse écarte de l'éducation les enfants des émigrés.

» A cause de ceci, le congrès revendique le renforcement des structures d'accueil des enfants des émigrés.

» Il prend position contre la décision de placer les enfants immigrés dans les « classes spéciales » en raison du critère arbitraire d'une méconnaissance de la langue.

» Il considère indispensable que les parents soient mieux informés sur l'école et que le personnel enseignant soit préparé en fonction de la problématique de l'émigration.

» Il demande une participation réelle des travailleurs émigrés à la vie publique, qui doit se traduire par sa présence avec droit de décisions dans les conseils scolaires et par la participation des organisations représentatives de l'émigration dans l'élaboration des plans de réformes de l'école.

» Il constate les négligences du gouvernement espagnol dans tout ce qui touche l'enseignement de la langue et de la culture espagnoles. Il exige des autorités espagnoles un plus grand nombre de classes complémentaires; la reconnaissance et la subvention des écoles créées par les émigrants; la création d'écoles d'adaptation accélérée gratuites

Le travailleur allemand en tête

Une analyse de l'évolution des salaires dans les principaux pays industriels (voir tableau ci-contre) montre que les salaires réels ont, depuis 1950, presque quadruplé en Allemagne fédérale. Cette progression installe le travailleur allemand en tête, et de loin, des augmentations de revenu en termes de pouvoir d'achat face à ses collègues des pays considérés. Pendant la même période, les travailleurs italiens, français et néerlandais ont tout juste réussi à tripler leurs rémunérations réelles, tandis que le niveau de celles-ci doublait en Belgique, au Japon et en Grande-Bretagne, et que la progression était des deux tiers pour les travailleurs américains.

Il faut noter que si l'évolution observée en Allemagne est spécialement impressionnante, c'est surtout parce que les salaires nominaux y sont grimpés beaucoup moins vite que dans la plupart des autres pays cités; ainsi, les salaires bruts, par exemple en France et au Japon, mais aussi en Italie et aux Pays-Bas ont dans certains cas, progressé entre 1950 et 1974 à un rythme sensiblement plus rapide; il faut donc admettre que les Allemands doivent leur classement également à une stabilité relative des prix (de fait, dans tous les autres pays, le coût de la vie a le plus souvent monté de manière nettement plus vive : au Japon, il a quadruplé !)

En ce qui concerne les taux d'accroissement relativement faibles (tant en termes nominaux que réels) enregistrés par les pays opulents tels que les Etats-Unis et la Suisse, il faut bien entendu tenir compte des points de départ, déjà fort élevés : même si la progression a été notablement la

pour les enfants qui rentrent au pays; l'attribution de bourses d'études et la validation des études suivies dans l'émigration. Le congrès considère qu'une réforme du système éducatif espagnol doit être nécessairement précédé de la transformation démocratique de la société espagnole. »

plus forte en Allemagne fédérale, les travailleurs américains, suisses et suédois gagnent — en niveau de salaire et en pouvoir d'achat — plus que leurs homologues allemands.

Des chiffres dont il faut se souvenir au moment où la polémique sur la compensation du renchérissement bat son plein : vu le nombre des paramètres à considérer, les points de repères sont extrêmement rares et difficiles à établir... et par conséquent les extrapolations les plus fantaisistes abondent, particulièrement dans les milieux patronaux plaçant pour l'« austérité ».

ÉVOLUTION DES SALAIRES DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS

Indice 1974 ¹ (1950 = 100)

Pays ²	Salaires réels ³	Salaires nominaux ⁴	Prix ⁵
1 RFA	364	727 (6)	200 (10)
2 Italie	288	815 (3)	283 (6)
3 France	285	994 (1)	349 (2)
4 Pays-Bas	279	798 (4)	286 (5)
5 Belgique	246	531 (8)	215 (8)
6 Japon	245	991 (2)	405 (1)
7 Suède	239	744 (5)	311 (4)
8 Suisse	218	475 (9)	218 (7)
9 Grande-Bretagne	216	708 (7)	328 (3)
10 Etats-Unis	166	338 (10)	203 (9)

¹ Salaires bruts par personne employée. Jusqu'en 1973, chiffres officiels : pour 1974, évaluations.

² Classement d'après la progression des salaires réels.

³ Obtenu par défalcation de l'indice du coût de la vie.

⁴ Indice des salaires nominaux; entre parenthèses : classement des pays.

⁵ Indice du coût de la vie; entre parenthèses : classement des pays.